



Actes de la conférence internationale

*ENJEUX et PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES en AFRIQUE
FRANCOPHONE*

Dakar, 4-5-6 février 2019

Mesure et évolution des flux financiers illicites dans la zone franc

Souleymane OUONOGO

Doctorant à l'Université Gaston Berger (Sénégal) - Assistant à l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali))

ouane07@yahoo.fr

RÉSUMÉ *Ce papier apprécie la mesure et l'évolution des flux financiers illicites dans la zone Franc. Il retient deux grands modèles de mesure : le modèle de la balance des paiements et celui du commerce frauduleux. Au-delà de ces deux, il évoque d'autres modèles basés sur des combinaisons, des enquêtes et des entretiens. À l'aide du modèle composite, il ressort de cela que les flux financiers illicites sont d'une ampleur importante dans la zone Franc. Le phénomène est plus amplifié dans la zone CEMAC qu'en zone UEMOA. L'ampleur du phénomène interpelle sur la nécessité de le combattre. La résolution passe par la mise en œuvre d'une action commune entre pays d'origine et pays destinataire.*

MOTS CLÉS *Flux financiers illicites, balance des paiements, commerce frauduleux, zone Franc.*

Les idées et opinions exprimées dans les textes sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'OFE ou celles de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Pour citer ce document :

Ouonogo, S. 2019. « Mesure et évolution des flux financiers illicites dans la zone franc », dans *Enjeux et perspectives économiques en Afrique francophone* (Dakar, 4 – 6 février 2019). Montréal : Observatoire de la Francophonie économique de l'Université de Montréal, 544-555 pages.

1. Introduction

La question des flux financiers illicites (FFI) en provenance de l'Afrique et d'autres pays en développement a fait l'objet de plusieurs travaux dont les conclusions sont divergentes. Pour certains l'intérêt suscité par le problème s'explique par la prise de conscience que ces flux financiers illicites représentent une entrave majeure aux efforts mondiaux visant à mobiliser des ressources pour lutter contre la faim, les maladies endémiques et autres défis en matière de développement. Il s'agit pour d'autres de trouver une méthode d'évaluation du phénomène afin d'établir des mesures visant à le combattre et à rapatrier les fonds concernés.

Les FFI sont de plus en plus perçues comme une menace pour le développement soutenu, car ils sapent la croissance économique et le commerce licite. Ils privent également les gouvernements de ressources financières nécessaires aux investissements (OCDE, 2018).

Ces flux financiers illicites sont souvent associés au trafic d'armes, au trafic de stupéfiants et aux marchandises alimentant les conflits. Ils sont particulièrement répandus dans les pays en développement (Kar et Freitas, 2012). Ces sorties illicites de capitaux fragilisent davantage les institutions et la gouvernance dans ces pays.

Pour Ndikumana et Boyce (2011a), le phénomène a transformé l'Afrique en un créancier net du reste du monde. L'investissement de ces capitaux sortis illicitement aurait généré des croissances additionnelles au continent [CITATION Ndi14 \l 1036].

Selon les données officielles, environ 850 milliards de Dollars US sont sortis illicitement du continent de 2002 à 2006. Ce qui dépasse les flux d'aide officiels au cours de la même période qui s'élèvent à 103,9 milliards de Dollars US (Kar et Smith, 2008). Des études récentes en nombre croissant font état de quantités de plus en plus importantes de ressources financières sortant illicitement du continent africain au cours des deux dernières décennies. Boyce et Ndikumana (2012), évoque une perte d'environ 1 300 milliards de dollars sur la période 1970-2010. Les estimations faites par Kar et Freitas (2013) dans le cadre du rapport conjoint BAD et GFI, indiquent que les FFI étaient la principale cause de fuite de capitaux nets d'un montant de 1,2 à 1,3 mille milliards de dollars entre 1980 et 2009. Les FFI ont augmenté à un rythme

beaucoup plus rapide que les transferts nets enregistrés au cours de la période de 30 ans allant de 1980 à 2009.

Quatre raisons principales motivent ce papier : (i) les flux illicites constituent un manque à gagner en termes de croissance (Ndikumana, 2014) et agissent négativement sur la réduction de la pauvreté (Nkurunziza, 2015) ; (ii) la zone Franc a connu une dévaluation de la monnaie en 1994, ce qui a conduit les investisseurs à modifier leur portefeuille en préférant les avoirs étrangers (Cuddington, 1986 et 1987) ; (iii) la zone franc se compose de pays dont les ressources naturelles constituent les principales sources de recette ; (iv) elle se caractérise par le principe de libre circulation des capitaux, ce qui expose ces pays aux fluctuations des flux de capitaux (Ndiaye, 2012).

À la suite de cette introduction, le reste de l'article se présente comme suit : la première section évoque quelques débats théoriques sur les flux financiers illicites et la section suivante analyse l'évolution et l'orientation du phénomène dans la zone franc. Cette deuxième section est suivie par une conclusion.

Il s'intéresse aux flux internationaux et non intraétatiques.

La période retenue est de 1974-2015 et les données proviennent de la direction des statistiques commerciales du FMI (2017).

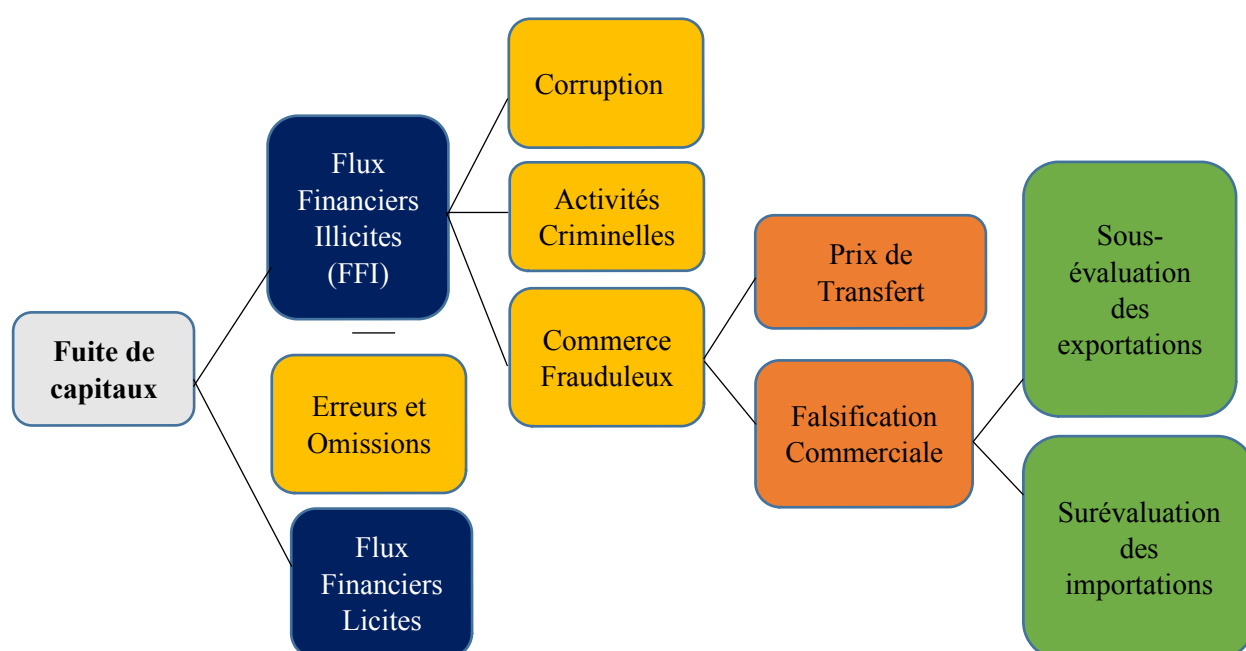
2. Flux Financiers Illicites : quelques débats théoriques

2.1. Définition des Flux Financiers Illicites

C'est un défi énorme de distinguer les flux financiers illicites des fuites de capitaux. Les FFI diffèrent de la définition la plus large de la fuite de capitaux. Ce qui inclut également les sorties « normales » ou « légales » dues aux choix de portefeuille des investisseurs (Collier et al., 2001). Plus précisément les flux illicites sont constitués de fonds obtenus illégalement, transférés ou utilisés si les lois ont été rompues à l'origine, dans le mouvement ou l'utilisation des fonds. Le transfert de ces fonds n'est enregistré nulle part dans le pays d'origine, car ils échappent aux lois fiscales, aux règlements douaniers et contrôles de change ou aux règlements bancaires du pays (Kar et Freitas, 2012).

Ainsi, la fuite des capitaux comporte une partie légale, qui est inscrite dans les livres de l'entité réalisant le transfert sortant, et une partie illégale, qui n'est consignée nulle part et qui échappe le plus souvent au système fiscal. Ces ressources dissimulées doivent à juste titre, être qualifiées d'illicites puisqu'elles englobent des flux de capitaux non enregistrés provenant d'activités criminelles, d'actes de corruption (pots-de-vin) et d'activités commerciales. En somme les FFI constituent la partie illicite de la fuite des capitaux. La figure 1 mentionne la distinction entre les différents concepts.

Figure 2.1 : Compréhension du concept de Flux Financiers Illicites



Source : l'auteur pour la compréhension des concepts.

2.2. Synthèse des modèles

De par leur nature la mesure des FFI ne fait l'objet d'unanimité dans la littérature économique. Le tableau ci-dessous fait une synthèse des différents modèles.

Tableau 2.2 : Synthèse des modèles théoriques

Sources	Modèles	Forces	Limites	Auteurs
Balance des paiements	Méthode résiduelle	Techniquement fiable ; Disponibilité des données.	Capte plutôt les fuites de capitaux.	Ndikumana(2010 ; 2011b ; 2012) NOU (2009) Kar et Cartwright-Smith (2008)
	Hot money	Techniquement fiable ; Disponibilité des données	Reste inexpliqué de la balance des paiements. -« Fourre-tout » pouvant comprendre des fonds licites.	Kar et Freitas (2012) Loukine (1998) Sicular (1998) Claessen et Naudé (1993) Cuddington (1986)
Commerce frauduleux	Prix de transfert abusif	Capte les FFI issus de l'évasion fiscale	Disponibilité de données	Christian Aid(2009) Tax Justice Network (207)
	Mauvaise tarification commerciale	Capte les FFI en provenance du commerce	Divergence des statistiques commerciales	Cobham et al., (2014) Hogg et al.,(2010) Kar et Cartwright-Smith (2010)
Autres	Modèle composite	Capte les FFI dans différentes sources.	Risque de capter la fuite de capitaux.	Kar et Freitas (2013)
	Modèle Walker	Capte les blanchiments d'argent	Difficulté de mesurer -Crédibilité de l'estimation	Walker et Unger (2009) Walker (1992)
	Enquêtes et proxy	Acquisition illicite de biens	Disponibilité des données	Unger (2007) Baker (2005) Goredema (2005)

Source : L'auteur sur la base de la littérature.

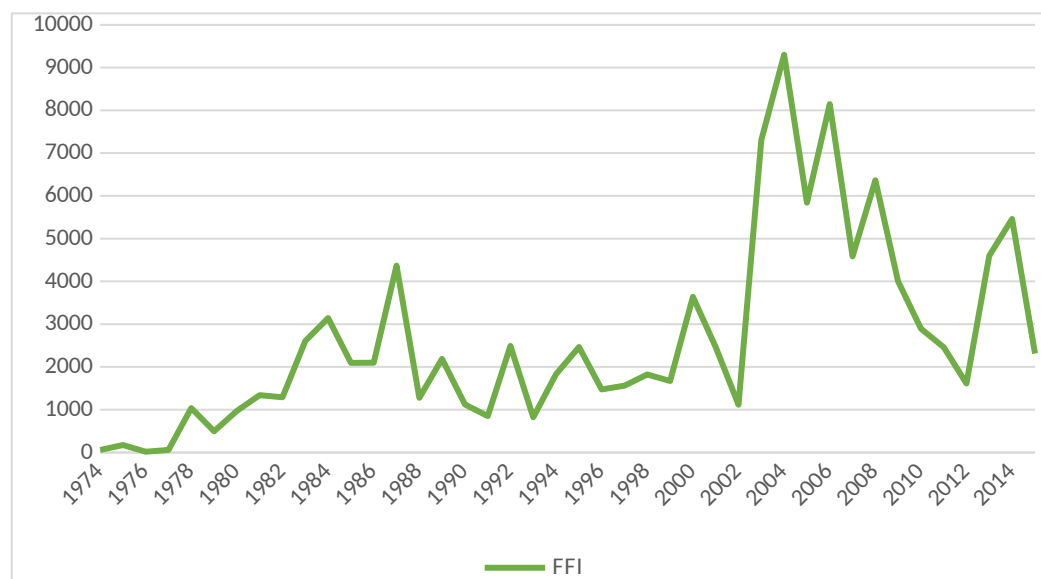
En fonction de la définition des flux financiers illicites, des données disponibles et des méthodes existantes nous choisissons la méthode composite (hot money + mauvaise facturation). Les deux méthodes ne sont pas redondantes et captent des sources différentes de FFI. Nous préférons la méthode hot money à la méthode résiduelle, car cette dernière capte plutôt les fuites de capitaux.

3. Évolution et orientation des Flux Financiers Illicites dans la zone Franc¹

3.1. Évolution des Flux Financiers Illicites dans la zone Franc

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des flux financiers illicites dans la zone Franc.

Graphique 3.1 : Évolution des FFI dans la zone Franc africaine sur la période 1974-2015 (millions \$ US, 2010)



Source : L'auteur à partir des données du FMI(2017).

Le graphique 3.1 illustre une évolution contrastée des FFI sur la période 1974-2015. Deux périodes sont à retenir : la période avant la crise de l'endettement des années 1980 et les années 2000. En effet la zone Franc a enregistré des sorties illicites de capitaux avant les années 80, cela signifie que le phénomène n'a pas commencé avec la crise de la dette. Cette période est marquée par une ampleur croissante du

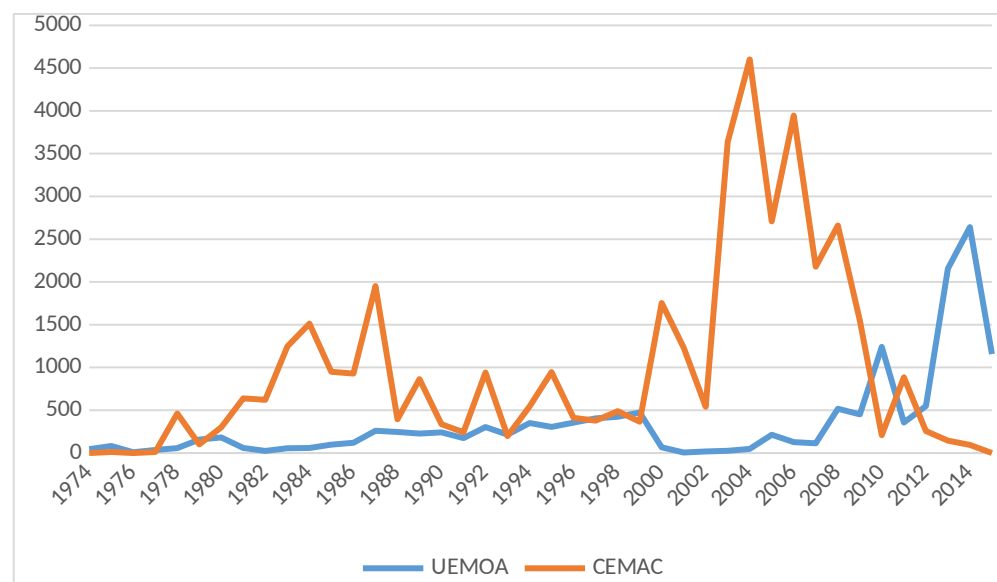
¹ La zone Franc comprend, outre la France qui apporte sa garantie au système monétaire, 15 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo en Afrique de l'Ouest ; Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad en Afrique Centrale et les Comores).

phénomène. Ce qui corrobore à l'hypothèse de relation causale entre les FFI et l'emprunt extérieur (Ndikumana et Boyce, 2011b ; 2001). Ils ont évolué de façon spectaculaire dans les années 2000. Leur volume n'a cessé d'augmenter au cours de cette période, interpellant ainsi sur l'ampleur croissante du phénomène dans la zone.

3.2. Orientation des Flux Financiers Illicites par Union et par pays

Le graphique et le tableau ci-dessous montrent l'orientation des flux illicites dans la zone Franc.

Graphique 3.2 : Évolution comparée des FFI par Union (en million de dollars US)



Source : L'auteur à partir des données du FMI(2017).

Du graphique 3.2, il ressort deux faits majeurs : la période avant 2010 et celle d'après. En effet avant 2010 les flux illicites étaient plus orientés dans la Zone CEMAC avec un volume dépassant les 4 milliards de dollars US (dollar de 2010) en 2004. Après cette période la taille des FFI connaîtra une baisse progressive. Une des raisons fondamentales serait la baisse du cours du pétrole dont la majorité des pays de l'Union sont producteurs².

La période après 2010 est marquée par une orientation des FFI plutôt dans la zone UEMOA avec un volume supérieur à 2 milliards de dollars en 2014. Cela pourrait

² Parmi les pays de la CEMAC, quatre sont producteurs de pétrole, il s'agit : du Cameroun, du Gabon, la République du Congo, la Guinée Equatoriale.

s'expliquer par l'instabilité politique qu'ont connue certains pays de l'Union (Côte d'Ivoire, Mali et Burkina Faso) entre 2010 et 2015.

Tableau 3.2 : Flux financiers illicites dans la zone Franc (ZF), 1974-2015 (millions de dollars 2010, moyenne, %PIB, poids)³.

	Total	Moyenne	%PIB	Poids (%)
Bénin	175,40	4,18	0,38	1,2
Burkina Faso	945,90	94,59	0,27	6,47
Côte d'Ivoire	523,90	47,63	0,05	3,58
Guinée-Bissau	279,47	9,02	2,64	1,91
Mali	8268,51	206,71	3,54	56,56
Niger	3748,08	89,24	2,63	25,64
Sénégal	456,30	11,13	0,19	3,12
Togo	220,23	5,24	0,47	1,51
UEMOA	14617,78	348,04	1,27	100
Cameroun	17771,35	455,68	3,39	43,12
Gabon	8434,18	301,22	3,77	20,46
République Centrafricaine	517,76	28,76	1,17	1,27
Tchad	456,30	11,13	0,53	1,11
Guinée Equatoriale	39,28	3,93	0,79	0,1
Congo.Rép.du	13998,79	466,62	8,12	33,96
CEMAC	41217,66	981,37	2,99	100
Comores	145,90	5,61	2,10	
ZF	55981,34	1332,89	2,00	

Source : L'auteur à partir des données du FMI (2017).

Au regard des données, la zone Franc a enregistré une sortie illicite de ses capitaux d'un montant de 55,981 milliards de dollars US (dollar de 2010) sur la période 1974-2015.

Soit en moyenne 1,332 milliards de dollars et 2% du PIB de la zone par an.

³ La période est de 1974-2015 pour tous les pays, excepté : le Burkina Faso (2005-2015) ; la Côte d'Ivoire (2005-2015) ; la Guinée Bissau (1982-1997 ; 2001-2015) ; le Mali (1975-2014) ; le Niger (1974-2015) ; le Sénégal (1974-2014) ; le Togo (1974-2015) ; le Cameroun (1977-2015) ; le Gabon (1978-2005) ; la République Centrafricaine (1977-1994) ; le Tchad (1974-2014) ; la Guinée Equatoriale (1987-1996) ; la République du Congo (1978-2007) ; Comores (1980-1995 ; 2003-2012).

Le volume est plus élevé dans la CEMAC avec 41 217 milliards de dollars, soit 981 millions de dollars par an et environ 3% du PIB en moyenne. Le Cameroun occupe la première place avec un volume de 17,771 milliards de dollars, soit 43,12% des flux financiers totaux de la Communauté. L'UEMOA enregistre 14,617 milliards de dollars et le Mali vient en tête avec 8,268 milliards de dollars (soit 56,56% des flux financiers illicites totaux de l'Union).

Conclusion

Ce papier a apprécié la mesure et l'évolution des flux financiers illicites dans la zone Franc. Il a retenu deux grands modèles de mesure : le modèle de la balance des paiements et du commerce frauduleux. Au-delà de ces deux, il existe des modèles basés sur des combinaisons, des enquêtes et des entretiens. À l'aide du modèle composite, il ressort que les flux financiers illicites sont d'une ampleur importante dans la zone Franc. Le phénomène est plus amplifié en zone CEMAC qu'en zone UEMOA. Cela interpelle sur l'ampleur du phénomène dans cette région.

La résolution du problème des Flux Financiers Illicites passe par la mise en œuvre d'une action commune à l'échelle nationale, régionale, continentale, voire mondiale.

Les pays d'origine des flux illicites doivent mettre en place des lois visant à lutter contre la corruption et veiller à leur application afin d'enrayer les flux illicites liés au commerce et à l'évasion fiscale. Ils doivent également faire appliquer la transparence bancaire. Les pays refuges de ces flux illicites doivent appliquer les règles fiscales et rapatrier ces fonds illégaux vers leurs origines.

Les pays de la zone doivent établir une coopération solide avec leurs partenaires des pays développés où la majeure partie de ces capitaux illégaux est domiciliée.

Bibliographie

- Baker, R .2005. «Dirty money at work », in *Capitalism Achilles Heel: Dirty Money and How to Renew the Free-Market System* », published by *John Wiley & Sons*.
Hoboken, New Jersey: 48-132.
- Boyce, J, K and L. Ndikumana .2012. «Capital Flight from Su-saharan African Countries: Updated Estimates, 1970-2010», PERI Research Report. Amherst,

- MA: Political Economy Research Institute, University of Massachusetts-Amherst, 2012.
- Christian Aid .2009. «The missing millions: The cost of tax dodging to developing countries supported by the Scottish government », London: Christian Aid.
- Claessens, S and D. Naudé.1993. «Recent Estimates of Capital Flight», *Working Paper Series: 1186* (Washington, World Bank).
- Cobham, A. Jansky and P. Prats, A. 2014. «Estimating Illicit flows of capital via trade mispricing: A forensic analysis of data on Switzerland», *Working paper 350. Center for Global Development: 1-34*.
- Collier, P. A, Hoeffler. and C, Pattillo. 2001. « Flight capital as a portfolio choice», *World Bank Economic Review*, 15(1): 55-80.
- Cuddington, J, T. 1986. «Capital flight: Estimates, issues, and explanations», *Princeton Studies in international Finance*, 58 (Princeton N.J.: Princeton University).
- Cuddington, J. 1987. «Macroeconomic Determinants of Capital Flight: An Econometric Investigation», in D.R. Lessard and J. Cuddington ,eds., *Capital Flight and Third World Debt*. Institute for International Economics: 85-96 (Washington, DC).
- Fontana, A. 2010. «What does not get measured, does not get done: The methods and limitations of measuring illicit financial flows», *U4 brief*. 2(2010).
- Goredema, C .2005. «Measuring money laundering in Southern Africa», *African Security Review*, 14(4): 27-37.
- Hogg, A. Baird, R. Matthiason. and N. Cobham, A. 2010. «Blowing the whistle: Time's up for financial secrecy», London: Christian Aid.
- Hogg, A. McNair, D. and S, Pak. 2009. « False profits: Robbing the poor to keep the rich tax-free», London: Christian Aid.
- International Monetary Fund, *Balance of Payment Manuel*, Part I, Washington DC: IMF, 1992.

- Kar, D. 2010. «The drivers and Dynamics of Illicit Financial flows from India: 1984-2008». *Global Financial Integrity*, (Washington, DC).
- Kar, D and D, Cartwright-Smith. 2010. « Illicit Financial Flows from Africa: Hidden Resource for Development», *Global Financial Integrity* (Washington, DC).
- Kar, D and Cartwright-Smith, D. 2008. «Illicit Financial Flows from Developing Countries: 2002-2006», *Global Financial Integrity* (Washington, DC).
- Kar, D and Freitas, S. 2012. «Illicit Financial Flows from Developing Countries: 2001-2010». *Global Financial Integrity*, (Washington, DC).
- Kar, D and Freitas, S. 2013. «Russia: Illicit Financial Flows and the Role of the Underground Economy», *Global Financial Integrity*, (Washington, DC).
- Loukine, K. 1998. «Estimation of Capital Flight from Russia: Balance of Payments Approach», *The World Economy*, 21(5): 603–611.
- Ndiaye, A. S. 2012. «Une croissance économique forte et durable est-elle positive dans un contexte de fuite massive de capitaux en zone franc ? », *Conférence Economique Africaine 2012 sur « Promouvoir le développement inclusif et durable en Afrique dans une période d'incertitude pour l'économie mondiale »* Kigali, Rwanda, 30 octobre – 2 novembre 2012.
- Ndikumana, L. 2014. «Fuite des Capitaux et paradis fiscaux: Impact sur l'investissement et la croissance en Afrique». *Revue d'économie du Développement*, 22(2) : 113- 141.
- Ndikumana, L and J, Boyce. 2011a. «Africa's Odious Debts : How Foreign Loans and Capital Flight Bled a Continent». published by: *Zed Books*, London.
- Ndikumana, L and J, Boyce. 2011b. «Capital flight from sub-saharan African countries: Linkages with external borrowing and policy options», *International Review of Applied Economics*, 25(2): 149-170.
- Ndikumana, L. and J, Boyce .2010. «Measurement of Capital Flight: Methodology and Results for Sub-Saharan African Countries», *African Development Review* 22 (4): 471 481.
- Ndikumana, L. and J, Boyce .2008. «New Estimates of Capital Flight from Sub-Saharan African Countries: Linkages with External Borrowing and Policy Options», *Working Paper* 166 (University of Massachusetts).

- Ndikumana, L. and Boyce, J. 2001. «Is Africa a Net Creditor? New Estimates of Capital Flight from Severely Indebted Sub-Saharan African Countries, 1970 - 1996». *Journal of Development Studies*, 38(2): 27-56.
- Nkurunziza, J. D. 2015. «Capital Flight and Poverty Reduction in Africa», in Ajayi, S. I. and L. Ndikumana, eds., *Capital Flight from Africa: Causes, Effects and Policy Issues*, Oxford, UK: Oxford University Press: 81-110.
- NOU (Norges Offentlige Utredninger). 2009 «Independent Commission on Capital Flight from Poor Countries on Tax Havens and Development: Status, Analysis and Measures», *Official Norwegian Reports*, 19(2009).
- OCDE. 2018. «Flux financiers illicites: L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest», *Editions OCDE*, Paris.
- Reuter, P. 2012. «Draining Development? Controlling Flows of illicit Funds from Developing Countries», *World Bank*: 66815 (Washington, DC).
- Sicular, T. 1998. «Capital Flight and Foreign Investment: Two Tales from China and Russia». *World Economy* 21, 5 (1998): 589-602.
- Tax Justice Network. 2007. «Closing the floodgates—collecting tax to pay for development (Commissioned by the Norwegian Ministry of Foreign Affairs and Tax Justice Network) », *Tax Justice Network*, London.
- Unger, B. 2007. «Ways of quantifying money laundering. The Scale and Impacts of Money Laundering». *Cheltenham, UK: Edward Elgar*.
- Walker, J. 1992. «Estimates of the Costs of Crime in Australia», *Australian Institute of Criminology*, Trends and Issues, 39.
- Walker, J. and Unger, B. 2009. «Measuring Global Money Laundering: “The Walker Gravity Model»», *Review of Law and Economics*, 5(2): 2.
- World Bank. 1985. World development Report, Washington, DC, *World Bank*.

